

Le Mandataire propose des services dans le domaine fiduciaire dont notamment :

- La tenue et la revue de la comptabilité
- La gestion des salaires et assurances sociales
- L'établissement des déclarations fiscales pour personnes physiques et morales.

Principe du traitement des données

La présente déclaration concernant la protection des données explique comment le Mandataire gère les informations personnelles, notamment les données collectées et dans quel but. Elle régit également la transmission, la durée de conservation des données, ainsi que les droits du Mandant.

Le terme "données personnelles" (aussi désigné ci-après comme "données") englobe toutes les informations relatives à une personne identifiée ou identifiable. La notion de traitement des données englobe toutes les opérations liées aux données personnelles, quel que soit le moyen ou le processus utilisé, y compris la collecte, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage ou la suppression des données.

Le Mandataire collecte et traite des données personnelles dans le but de remplir ses obligations professionnelles, conformément aux lois et aux contrats en vigueur. La collecte, le traitement et l'utilisation des données personnelles sont soumis aux lois applicables en Suisse (Loi fédérale sur la protection des données).

Le Mandataire recueille les données personnelles de manière transparente, en respectant les principes de proportionnalité et de finalité. Les données ne sont traitées que dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de ses tâches et de ses obligations, et pour la durée requise ainsi que pour la durée de conservation légale.

Objectif de la collecte des données

Le Mandataire procède au traitement des données personnelles indispensables pour garantir la fiabilité de son offre de services. Cela englobe notamment les objectifs suivants :

- L'administration et la gestion de ses contrats et de toutes autres relations contractuelles avec ses clients, partenaires et fournisseurs ;
- La gestion des contacts et la communication liées à ses prestations ;
- L'amélioration de la qualité de ses services ;
- Le respect des obligations légales et l'exercice des prétentions ;
- La collecte et l'analyse statistique des données.

Type de données personnelles traitées

Selon l'objectif du traitement des données et du domaine de services demandés, le Mandataire recueille divers types de données personnelles, y compris, dans certaines situations, des données sensibles.

Pour tous ses clients et interlocuteurs, y compris le Mandant, le Mandataire collecte au moins les données personnelles suivantes :

- Nom, prénom
- Adresse de correspondance et adresse email
- Numéro de téléphone

- Langue de correspondance
- Sexe

Le Mandataire recueille et traite des données supplémentaires décrites ci-dessous en fonction de l'objectif du traitement des données et des services proposés. Pour la gestion des mandats comptables, salariaux et fiscaux les données personnelles suivantes sont collectées :

- Date de naissance et numéro AVS
- Données salariales et d'assurances sociales
- Données familiales
- Confession
- Secteur d'activité, fonction et taux d'occupations
- Coordonnées bancaires et financières
- Informations comptables
- Informations fiscales

Dans des cas spécifiques où le Mandat porterait sur l'annonce d'indemnités d'assurances, des données relatives à la santé peuvent être collectées.

Ces données sont principalement traitées dans le cadre des services professionnels du Mandataire, qui englobent la gestion comptable, fiscale et la gestion des salaires. Elles se rapportent essentiellement au Mandant, mais peuvent également concerner des tiers tels que des collaborateurs, des contacts ou des personnes ayant une relation contractuelle avec le Mandant.

Le Mandant est également invité à se référer à la présente déclaration de protection des données, tout en étant responsable de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la législation sur la protection des données.

Généralement, les données sont fournies au Mandataire directement par le Mandant. La collecte de données s'effectue principalement par formulaire envoyé au Mandant et/ou ses collaborateurs. Cependant, en fonction de la nature et de l'étendue du Mandat, il se peut également qu'elles soient obtenues auprès d'autorités, ou de tiers. Dans certaines situations particulières, le Mandataire pourrait également collecter des données directement auprès de l'employeur des personnes concernées.

En ce qui concerne la communication directe, que ce soit lors de réunions en ligne, de visioconférences, ou par d'autres moyens tels que le téléphone, l'e-mail, les messages ou les chats, le Mandataire, ainsi que ses prestataires de services, cas échéant, peuvent traiter les informations personnelles suivantes :

- Coordonnées et données de base générales ;
- Informations liées à la communication, telles que l'heure et la durée des interactions ;
- Enregistrements de visioconférences, si cela s'avère nécessaire.

Enregistrement des données, délai de conservation et sécurité des données

Les données personnelles précédemment citées sont obtenues principalement par le concours du Mandant dès la mise en place d'un contrat de mandat avec le Mandataire. Dans certains cas, les données peuvent être obtenues directement auprès de l'employeur des personnes concernées.

Conservation des données

Les données sont conservées aussi longtemps qu'elles sont requises pour atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été collectées et en conformité avec les dispositions légales et contractuelles. Elles sont également conservées tant que le Mandataire a un intérêt légitime justifiant leur conservation par exemple pour justifier son travail. Le Mandataire conservera les données au format digital durant 10 ans, en se prévalant de son devoir de diligence. Une fois que ces conditions ne sont plus remplies, les données seront supprimées.

Sécurité des données

Le Mandataire met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive. Ces mesures englobent des solutions de sécurité informatique et de réseau, l'application de restrictions d'accès ainsi que la mise en place d'instructions, de formations et de contrôles.

Les données sont sauvegardées au sein des applications et des logiciels utilisés par le Mandataire, généralement sur des serveurs situés en Suisse ou en Europe.

Lorsque des tiers ont accès à ces données, des mesures spécifiques sont mises en place par le Mandataire pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, en accord avec les réglementations en vigueur.

Transfert et transmission des données

Dans le cadre du Mandat, le Mandataire peut partager des données personnelles avec des tiers lorsque cela est nécessaire pour fournir les services requis, pour remplir les objectifs contractuels, pour préserver ses intérêts légitimes ou lorsque la loi l'y oblige.

Les tiers suivants peuvent recevoir des données personnelles de la part du Mandataire :

- Les prestataires de services comme des sociétés de services informatiques, des fournisseurs d'hébergements, des fournisseurs de logiciels, des consultants, des avocats, des compagnies d'assurances ou des sous-traitants ;
- Les autorités fiscales et judiciaires.

Les éventuels prestataires ou sous-traitants du Mandataire sont également soumis aux exigences légales de protection des données et sont tenus de respecter ces normes, tout en s'engageant à ne traiter les données du Mandant que dans le but qui leur a été spécifié. Ils prennent donc les mesures appropriées pour protéger les données du Mandant dans le respect de la loi.

Si un transfert de données vers un pays qui ne garantit pas un niveau de protection des données adéquat s'avère nécessaire, le Mandataire mettra en place des mécanismes appropriés pour assurer la protection de ces données.

Droits du Mandant

Le Mandant a le droit de demander des informations sur les données le concernant qui sont traitées, ainsi que sur l'origine, le destinataire et la finalité de la collecte et du traitement de ces données. En outre, le Mandant a le droit de demander la rectification, le blocage, l'effacement ou le transfert de ses données.

Les données qui sont conservées en vertu de dispositions légales ou qui sont nécessaires à la gestion des affaires ne peuvent, respectivement ne doivent pas, être effacées. Si les données du Mandant ne sont pas soumises à une obligation légale de conservation ou ne sont pas nécessaires en vertu des intérêts légitimes du Mandataire, le Mandataire procédera à leur suppression à la demande du Mandant. Si une obligation d'archivage s'applique, les données seront conservées.

Disposition finale

Le Mandataire assume la responsabilité du traitement des données conformément à la présente déclaration de protection des données, sauf disposition contraire.

Pour toutes questions et demandes en relation avec la protection des données du Mandataire, l'adresse de correspondance est la suivante : UNEO Fiduciaire SA, 48, Rue Jacques Dalphin, 1227 Carouge